

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 16 DECEMBRE 2020**

**Etaient présents** : MM. MAYOR G. VERSMESSEN P. VANDAELE-MEQUIGNON C. RIGAUT B. MARCHE A. DAL MORO S. WARNIER V. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. TOMASELLA-GARNIER Ch. HALLUIN C. MAS I. MESTDAGH J. GAILLARD J.C. DUMOUTIER A. LECLERCQ P. DORCHIES-BRILLON M. MINNENS L. BOUSSEMART M.

**Procuration** : MME DESCHAMPS I. donne procuration à MR MAYOR G.  
MR BROUTIN F. donne procuration à MR VERSMESSEN P.  
MME NOUE-FIRMIN L. donne procuration à MME VANDAELE C.  
MR STACHOWICZ M. donne procuration à MME BOUSSEMART M.

**Secrétaire de séance** : Monsieur VERSMESSEN Pascal.

*Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 novembre 2020.*

**Monsieur MESTDAGH souhaite intervenir pour effectuer quelques remarques :**

*« 6 - Création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe réfection de la cour de récréation*

*Outre le fait que je rappelle l'étude réalisée lors du précédent mandat pour une enveloppe budgétaire identique à celle présentée, j'ai parlé aussi de l'intérêt d'y intégrer un espace où l'on pouvait cuisiner des produits sains issus de circuits courts et de l'agriculture raisonnée. J'ai dit aussi que j'étais conscient qu'il serait difficile de cuisiner des repas complets, mais qu'il était possible d'en faire une partie. J'ai demandé également qu'en plus de la garderie et du restaurant que le projet intègre pour accueillir et occuper les enfants pendant la pause méridienne.*

*13 - Séjour ski pour adolescents année 2021 (13 à 17 ans)*

*Mes propos ne se sont pas limités à dire que le tarif était discriminatoire. J'ai dit que c'était une bonne idée d'activité pour les jeunes mais que je m'interrogeais sur nos responsabilités d'élus au niveau de l'éthique et que je n'étais pas d'accord à ce que l'on sectorise les jeunes suivant qu'ils soient adhérents ou pas au local jeunes et que ça me semblait profondément discriminatoire.*

*20 - Autorisation de signature attestation d'intention de louer « Microcrèche » : délibération modificative*

*J'ai posé la question du maintien et de la pertinence du projet municipal alors qu'une micro-crèche venait d'ouvrir rue du Marais.*

*Ce à quoi Gérard a répondu que les pré réservations étaient complètes et qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir.*

21 - Annulation de la cérémonie des Vœux à la population : proposition d'actions auprès des enfants

*Je n'ai jamais partagé le point de vue de Monsieur MINNENS, J'ai précisé que le remplacement de la cérémonie des vœux par une distribution de livres ressemblait à du clientélisme et j'ai proposé que l'action auprès des enfants soit liée à la crise sanitaire et que l'on fournisse des masques lavables adaptés à l'âge des enfants des écoles. »*

**Monsieur le MAIRE répond :**

*« 6 - Un PV ne peut contenir de mensonge. L'étude faite par SIB Ingénierie en 2018 diffère totalement :*

- Un projet de couvrir le U arrière pour un montant de 180 000€ TTC environ, pour y placer trois tables supplémentaires : idée proposée par Monsieur DEBRAUWER dont vous vous faites aujourd'hui le porte-parole.*
- La construction d'un restaurant de 100 m2 avec un préau de liaison pour 888 000€ TTC.*

*Donc rien à voir avec le projet à 1 522 000€ HT.*

*Quant aux autres remarques, bien qu'elles relèvent de la commission :*

- Faire une partie du repas est une idée totalement farfelue, aucun prestataire ne l'acceptera pour des raisons sanitaires évidentes et je m'y refuse.*
- Je vous rappelle que les pauses méridiennes sont prises en charge depuis l'arrêt des TAP, renseignez-vous avant de faire des propositions déjà existantes.*

*13 – les tarifs pour le séjour de ski seraient discriminatoires. C'est votre droit de le penser. Donc un voyage au parc Astérix, limité à 200 participants, l'est aussi, puisqu'il faut s'inscrire dans les premiers et vous le savez bien ! Par contre vous êtes contre le fait que les jeunes soient acteurs de leur projet !*

*21 – Clientélisme et discrimination encore une fois. Je remarque que cette distribution de livres n'emporte pas l'accord de tous. Je rappelle qu'une distribution identique est faite par l'amicale laïque depuis de nombreuses années, selon le même principe, et que cela n'a jamais posé de problème ! Pourquoi ? »*

**Madame DORCHIES-BRILLON demande la parole :**

*« Merci Monsieur le Maire,*

*Nous avons, en effet quelques observations à formuler sur le Procès-Verbal du dernier conseil municipal.*

*En préambule, nous tenons à faire observer que nous n'avons pas attendu l'envoi d'une convention nous attribuant un local pour ouvrir nos portes selon votre propre expression, aux allennois.*

*Nous avons toujours été dans la proximité et nous le serons toujours comme une opposition responsable et vigilante*

*Notre plus grosse attente est de retrouver rapidement cette démocratie « de contact » qui nous manque tant.*

*Nous espérons également qu'avec le temps vous pourrez nous considérer comme des conseillers à part entière et surtout que cesseront ces attaques peu courtoises à chaque début de conseil et les mises en cause personnelles.*

*Je ne reviendrai pas sur les dernières attaques dont a fait l'objet Monsieur MINNENS vous avez ce droit régalien !*

*Sur le fond, nous ne trouvons pas normal que vous utilisiez vos diatribes pour compléter une expression politique dont vous disposez déjà dans le bulletin municipal pour critiquer la nôtre.*

*Monsieur le Maire, le droit d'expression, sauf erreur et je vous ferais grâce des articles du code général des collectivités, doit s'appliquer sur tous les bulletins d'information.*

*Après une lecture approfondie de la jurisprudence administrative en la matière, je n'ai pas vu qu'un bulletin municipal devait s'entendre comme une séance du conseil municipal à moins encore une fois que nous n'ayons pas une même lecture des textes.*

*De surcroît, et c'est sans doute ce qui est plus grave, vos propos, Monsieur le Maire, sont totalement erronés puisque à aucun moment le groupe Ensemble pour Allennes n'a revendiqué la paternité du chantier de la vidéosurveillance.*

*En revanche, nous avons bien parlé de la Commission Sécurité et de notre suggestion de la mettre en place rapidement, problématique d'autant plus prégnante compte tenu des évènements récents.*

*Cette question de la sécurité sur laquelle, il convient plus que jamais d'impliquer les allennois. »*

**Monsieur MINNENS :**

*« De même, nous n'avons jamais indiqué que votre refus de retransmission vidéo live du Conseil Municipal était motivé par la censure.*

*Cela vous permet de nous asséner quelques reproches au passage mais ça fait partie du jeu et nous savons que vous aimez ça.*

*Pour ma part, Je ne commenterai pas votre réflexion sur mes publications Facebook, en tant qu'individu et non spécialement en tant que conseiller municipal. Même si vous critiquez en permanence ce vecteur, apparemment elles semblent vous intéresser, vu que vous vous y attardez pour pouvoir en parler. Ça fait sans doute partie de la rengaine des vieux couples...*

*Cela me permet donc de revenir sur le sujet de la retransmission.*

*Vous avez eu des échanges qui vous confortent dans votre refus. De notre côté, ils nous confortent dans son intérêt. Ce n'est juste qu'une question de point de vue. En tout cas, cette retransmission doit réellement vous poser problème au point d'ouvrir la séance au public alors que vous ne l'avez pas fait pendant des mois, et à un moment où on ne fait que repousser des interdictions de réunions. Nous préférons, de notre côté conserver le huis clos et privilégier une retransmission qui préserve tout le monde.*

*Aussi, pour parfaire la rengaine, nous vous demandons une nouvelle de bien vouloir l'organiser officiellement afin qu'elle soit de matière à vous satisfaire, vous comme nous. Encore une fois, je précise qu'il est tout à fait possible de le faire avec des moyens raisonnables comme un smartphone et un micro permettant une audition acceptable et sans mobilisation de personnel. Il faut bien évidemment choisir aussi le local le plus adapté, non pollué par des bruits d'environnement comme un aérotherme. Vu que vous me suivez sur Facebook, vous savez que nous avons déjà fait un test avec nos moyens et que nous sommes en mesure de le faire lors de prochaines réunions.*

*Enfin, une dernière observation, plus de forme, mais qui vous donne l'occasion, Monsieur le Maire de détourner nos propos.*

*En effet, pour la délibération 21 relative à l'annulation de la cérémonie des vœux. Nous avons bien indiqué qu'il s'agissait d'une question d'équité au regard des enfants allennois non scolarisés à Allennes et que nous nous interrogeons sur l'aspect convivialité.*

*Cela a bien été repris dans le compte rendu.*

*En revanche, votre réponse, Monsieur le Maire, et non de Monsieur Versmessen, a été « merci pour les enfants » ...*

*On retrouve dans le compte rendu « merci pour les enfants allennois ». Nous vous rappelons que seuls les enfants scolarisés à Allennes bénéficieront d'un livre, ce qui n'apparaît absolument plus dans le compte rendu et dans les propos qui sont attribués à tort à Mr Versmessen.*

*Vous voulez nous faire peser cette responsabilité et cette vision restrictive que nous n'attachons pas d'importance aux enfants allennois alors que c'est justement pour l'ensemble des enfants allennois que nous sommes intervenus ?*

*Pour conclure, en fonction de ces remarques, nous nous abstenons dans l'approbation de ce PV. »*

**Monsieur le Maire répond :** « *Pourquoi ne pas avoir eu ce débat en commissions ?* »

**Madame DORCHIES-BRILLON répond :** « *Nous l'avons évoqué en commissions* »

**Madame VANDAELE demande :** « *Cela concerne combien d'enfants non scolarisés à Allennes ?* »

**Monsieur DAL MORO pose des questions :** « *Que proposez-vous dans les commissions qui servent justement au débat. Rien* »

**Monsieur LECLERCQ demande :** « *si tout est arrêté dans les commissions ? A quoi sert le conseil ?* »

**Madame DORCHIES-BRILLON :** « *vous n'avez pas le droit de dire que nous ne proposons rien dans les commissions, c'est faux.* »

Monsieur le Maire propose de clore le débat et fait passer au vote.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 NOVEMBRE 2020. 17 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions.

Deux questions ont été posées par voie électronique par Madame **DORCHIES-BRILLON** :

« *Monsieur le maire,*

*1/ Ce week-end, Allennes a encore été le théâtre de la délinquance rurale avec une tentative d'effraction rue de la rive.*

*Où en est le projet de la commission sécurité ?*

*Au vu de la recrudescence, quelles actions concrètes et rapides, comptez-vous mettre en œuvre pour que les Allennois retrouvent rapidement une quiétude légitime ?*

*Pourquoi ne pas envisager à l'instar de ce qui existe dans les communes voisines une convention avec la gendarmerie d'Annœullin sur le dispositif de la participation citoyenne avec des habitants référents chargés d'informer les forces de l'ordre quand ils voient des individus ou des actes suspects.*

*Ce type de convention a montré son efficacité en termes de synergie, de partenariat et de solidarité entre élus, population et forces de l'ordre*

*2/ Nous savons qu'il reste des masques en plus des masques de la Région qui semblent ne pas avoir été distribués.*

*Au vu du contexte sanitaire, serait-il possible d'envisager une distribution gratuite partout dans Allennes avec cette fois une meilleure communication ?*

*Par ailleurs, un nouveau geste peut-il être fait envers les familles qui n'ont pas les moyens de s'équiper en masques réutilisables : en proposant une nouvelle distribution du stock des masques restants et une distribution par exemple de bons d'achats pour permettre aux familles d'acheter des masques à leurs enfants scolarisés. »*

**Monsieur le Maire répond :** *« Délinquance rurale, recrudescence. Vous surfez une fois de plus sur l'insécurité dans notre commune ! Ces propos n'ont d'autres but que de diviser les Allenois et instaurer un climat de peur. Connaissez-vous les chiffres publiés par la Gendarmerie ? Croyez-vous réellement qu'à Allennes c'est pire qu'ailleurs ? J'admets que la commission spéciale ne s'est pas encore réunie.*

*J'étais en attente de réponse de la MEL pour la subvention si nous passons par le SIVU Gendarmerie comme souhaité par les communes d'Annœullin, Provin, Bauvin, Carnin, Don et nous-mêmes. Laissez-moi le temps de travailler.*

*Concernant la participation citoyenne, un débat public a eu lieu en son temps avec mon prédécesseur : elle ne s'est pas mise en place à l'époque faute de volontaires... Vous reviendrez sur vos propositions en commission.*

*Pour les masques, comment savez-vous ? Je rappelle que la commune a distribué les masques achetés par ses soins en porte-à-porte pour le 11 mai.*

*La distribution des masques Région a eu lieu en quatre soirées et le samedi matin avec un énorme coup de main de votre part.*

*Deux cartons de masques ont été confiés à l'école élémentaire pour la rentrée du 2 novembre.*

*Oui il en reste encore un peu : est-ce un problème d'en avoir sous le coude au cas où ?*

*Deux commissions se sont réunies pour préparer ce conseil. Pas de questions de votre part, mais comme d'habitude une attaque en règle lors du conseil, pour faire le buzz, en présence de la presse. Notre collaboration, Madame DORCHIES a très mal commencé. Très mal parce que vous avez déposé un recours pour contester mon élection. Dans le courrier adressé au président du TA, vous avez écrit des propos inacceptables sur moi. Et je me souviens de ce que vous m'avez dit lors d'un entretien privé avant le conseil d'installation, sur moi et ma famille : c'est tout simplement scandaleux. J'ai donc déposé une plainte pour diffamation. Vous avez perdu votre recours car vous n'avez pas pu apporter de preuves pour étayer vos allégations, parce qu'il n'y avait pas de fait : ce n'était que des mensonges. Aujourd'hui vous n'acceptez toujours pas votre défaite et c'est pour cette raison que vous continuez dans la même voie : suspicion, critiques en tous genres, mensonges. Aux débats en commissions, vous préférez faire du théâtre en conseil municipal pour montrer que vous existez. Vous me parlez souvent de démocratie : celle-ci s'est exprimée par la voie des urnes. J'ai été élu avec 17 colistiers, vous avec 4. Vous représentez 5 voix sur 23 : ce n'est pas votre programme que je mettrai en œuvre mais le mien. Je vous avais dit que j'avancerai avec ou sans vous : je me suis fait une raison. Ce sera sans vous ! Voilà ma réponse à vos questions, Madame la conseillère municipale.*

**Madame DORCHIES-BRILLON répond :**

*« Je ne dis pas qu'à Allennes, c'est pire qu'ailleurs. J'ai moi aussi l'occasion par le biais de ma délégation en tant que Conseillère Régionale au devoir de Mémoire d'échanger avec les représentants des forces de l'ordre qui me confirment une recrudescence générale des incivilités en tous genres et Allennes n'y fait pas exception. Certains d'entre nous en ont été malheureusement les victimes et je voulais jute attirer votre attention sur le fait que vous ne pouvez pas faire abstraction de ces faits sur le territoire Allenois. Les Allenois ont besoin de retrouver leur sérénité et la sécurité.*

Pour les conclusions du tribunal administratif ont validé le scrutin mais qu'en aucun cas une procédure pénale n'a été conclue à une responsabilité me concernant. Quant aux attaques familiales, je vous ai dit que j'ai aussi pu être confrontée à ce genre d'attaque.

Pour les commissions, nous demandons que les projets de délibérations soient envoyés avec l'ordre du jour pour faciliter la préparation de celles-ci.

Monsieur le Maire en prend note.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – Tableau des effectifs : mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Monsieur le Maire expose que, suite aux différents mouvements qui se sont produits au sein du personnel, il y a lieu d'enregistrer les modifications au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est présenté ci-après ; il tient compte des modifications durant l'année 2020 et antérieurement.

<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>NOMBRE D'EMPLOIS</b>	<b>EMPLOIS POURVUS</b>
<b><u>Filière administrative</u></b>			
Direction générale.....	➤ Directeur Général des Services	1	1
Attaché Territorial.....	➤ Attaché Principal	1	1
Rédacteur Territorial.....	➤ Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint Administratif.....	➤ Rédacteur territorial	3	0
	➤ Adjoint Administratif	1	1
	➤ Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	➤ Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
<b><u>Filière technique</u></b>			
Technicien territorial.....	➤ Technicien territorial	1	1
Agent de maîtrise.....	➤ Agent de maîtrise	1	0
Adjoint technique.....	➤ Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
	➤ Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	12	12
	➤ Adjoint technique	10	10
<b><u>Filière Médico-Social</u></b>			
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.....	➤ Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b><u>Filière Animation</u></b>			
Adjoint d'animation.....	➤ Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
	➤ Adjoint d'animation	4	4
<b><u>Filière Police Rurale et Municipale</u></b>			
Agent de Police Municipale.....	➤ Chef de Police Municipale	1	1
<b><u>Filière culturelle</u></b>			
Assistant territorial de conservation	➤ Assistant Territorial de Conservation	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>42</b>

**Monsieur LECLERCQ demande la parole :**

**Monsieur le Maire :** « je connais déjà la question ! »

**Monsieur LECLERCQ :**

*Tout d'abord de quoi parle-t-on ? L'effectif ne peut se calculer qu'en équivalent temps plein et cette présentation ne peut qu'en fausser l'analyse.*

*D'autre part qu'elle est la différence entre les emplois pourvus et ceux dans la colonne nombre d'emplois ?*

*Depuis plusieurs années une présentation est faite en nombre d'emplois et non en pourvus.*

• *La filière administrative affiche 11 postes alors qu'actuellement 8 sont pourvus, devons-nous lire un possible recrutement ?*

• *La filière Médico-social : entre 2019/2020 perte d'un poste, une seule personne assure dorénavant cette fonction est-ce suffisant pour l'ensemble scolaire ?*

• *Un comparatif est-il fait Versus un groupe de communes de la même taille ?*

*Qu'est-ce qui justifie une augmentation structurelle et conjoncturelle de la masse salariale entre 2019/2020 de 21.79% nous passons de 1366.9 K€ à 1664.8K€ alors qu'entre 2018/2019 elle n'augmentait que de 7.93% certes ce ne devait pas être que du conjoncturel, le structurel n'était impacté que d'un poste.*

*Notre position est de constater une absence de visibilité aussi nous nous abstenons*

**Monsieur le Maire :**

*L'expertise des agents doit être prise en compte dans l'avancement des carrières. J'estime que les tâches prises en charge depuis la disparition de la CCHD, la création de l'agence postale communale, le changement de comptabilité après le passage à plus de 3500 habitants, la gestion du personnel, le lancement du portail famille, la création du service jeunesse, la reprise du personnel de l'ex CCHD (7 agents) etc... sont à prendre en compte dans l'évolution du travail.*

*Voilà pour le fond.*

*Pour la forme, vous parlez une nouvelle fois de transparence ! Derrière ce mot, se cache en fait de la suspicion. C'est la troisième fois que vous intervenez sur ce sujet :*

- *Lors de la création du poste d'attaché principal*
- *Lors de votre demande de connaître le régime indemnitaire de chaque agent*
- *Et enfin sur la création des postes de rédacteurs*

*Postes qui disparaîtront, s'ils sont acceptés par la CAP compétente- pour partie en 2021, puis 2022 en raison des départs en retraite. De plus, financièrement parlant, ce passage de C en B à ce stade de la grille indiciaire entraîne un gain de 7 points (valeur du point 4,60€) : on parle donc d'une augmentation faramineuse de 30€ bruts par mois.*

*Vous faites sans doute partie de ceux qui pensent que les fonctionnaires sont trop nombreux ou sont trop payés. Je me souviens d'un article de la Voix du Nord, il y a quelques années, relatant un conflit social très dur dans votre entreprise. Si je dois suivre un exemple en matière de ressources humaines, ce ne sera sûrement pas le vôtre.*

*Enfin, nous avons à Allennes-les-Marais l'équivalent de 37,5 agents temps plein, pour une population de 3500 habitants. Je vous invite à faire des comparaisons avec d'autres communes. La baisse d'effectif en médico-social est lié à un départ en retraite remplacé par un adjoint technique faute d'agents titulaire du concours ATSEM mais nous avons bien 3 agents en école maternelle.*

**Monsieur LECLERCQ** « ne comprend pas ce que vient faire la gestion antérieure de son entreprise dans ce débat, qu'il est ici question d'emploi public et ajoute qu'il pourra mettre à disposition de monsieur le Maire des éléments à ce sujet si ça l'intéresse. »

**Monsieur le Maire :** « Ce ne sera pas nécessaire, je me contente de relater ce que j'avais pu lire dans la presse.

**Monsieur LECLERCQ demande** « Si l'administration a joué une partie de Bonneteau avec les agents. »

**Monsieur VERSMESSEN :** « Nous ne jouons pas avec les agents. Attention à la sémantique. Un peu de respect pour eux. »

**Monsieur LECLERCQ :** « Vous n'avez pas le monopole du cœur si je puis me permettre. »

**Monsieur le Maire :** « *Je sais qui est derrière toutes ces questions !* »

**Madame DORCHIES BRILLON :** « *Monsieur le Maire, pouvez-vous préciser ce que veut dire je sais qui est derrière toutes ces questions ?* »

**Monsieur le Maire :** « *je vous le dirai en privé.* »

**Madame DORCHIES BRILLON :** « *Je demande à ce que la phrase de monsieur le Maire soit bien reprise dans le Procès-Verbal.* »

**Monsieur le Maire :** « *Pas de problème, j'assume.* »

Il est proposé de clore le débat et de passer au vote.

Délibération adoptée par 5 abstentions et 18 voix pour.

## **2 – Décision budgétaire modificative : Travaux en régie**

Le Conseil municipal est autorisé à reverser en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits nécessaires au mandatement des opérations d'ordre correspondantes :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

Compte 21318 - fonction 01		
Autres bâtiments publics (Chapitre 040)	+	67 000.00 €

#### **RECETTES**

Compte 021 – fonction 01		
Virement de la section de fonctionnement	+	67 000.00 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

Compte 023 – fonction 01		
Virement à la section d'investissement	+	67 000.00 €

#### **RECETTES**

Compte 722 – fonction 01		
Immobilisations corporelles (Chapitre 042)	+	67 000.00 €

**Monsieur LECLERCQ :** « *67 K€ représentent des travaux en régie réalisés si nous l'avons bien compris à des aménagements au sein des anciens locaux STB, l'équipe technique de la mairie se substitue-t-elle à une entreprise ? Et si c'est le cas ce coût est-il compétitif, pourquoi ne pas avoir appelé une entreprise et devons-nous comprendre qu'un sureffectif est patent dans cette équipe municipale.* »

*L'opération 124 (bâtiment du 27 rue sonneville) prévoyait 5.6 K€ en immobilisations corporelles est-ce la même opération ? si c'est le cas pouvez-vous expliquer ce gap ?* »

**Monsieur le Maire :** « *il s'agit effectivement de travaux effectués pour l'aménagement des locaux techniques rue Sonneville mais aussi concernant le hangar technique rue de Verdun.* »

Délibération adoptée à l'unanimité.



### **3 – Décision budgétaire modificative – Mutations de crédits**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de créer deux nouvelles opérations d'équipement dans le cadre du projet de réfection du restaurant scolaire et de procéder à des mutations de crédits en investissement afin d'y intégrer les sommes prévues au budget primitif dans l'opération 50 « Ecoles + rest.scolaire.cour.logt ».

Propose d'intituler ces opérations :

- opération 129 – « Ecole maternelle Augustine Testelin + restaurant scolaire »
- opération 130 – « Ecole primaire Le Petit Prince »

Propose, pour ce faire, les mutations de crédits suivantes :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

##### **OPERATION 50 – « Ecoles + rest.scolaire.cour.logt »**

Compte 21312 – fonction 2	
Bâtiments scolaires	= 321 866.92 €

##### **OPERATION 129 – « Ecole maternelle Augustine Testelin + restaurant scolaire »**

Compte 21312 – fonction 2	
Bâtiments scolaires	+ 321 866.92 €

**Monsieur LECLERCQ** : « *Dans les faits est-ce que l'opération 50 (école restaurant scolaire) votée pour 237.4 K€ disparaît pour l'opération 129 pour 321.8K€. Cela demande des explications sur la différence entre le montant voté au BP 2020 et le montant proposé ce jour.* »

**Monsieur le Maire** : « *Il doit s'agir des conséquences des délibérations modificatives de crédit et des restes à réaliser. Cela étant, n'ayant pas été averti de cette question avant conseil, cela mérite vérifications pour donner une réponse plus précise.* »

Délibération adoptée par 5 abstentions et 18 voix pour.

### **4 – Délibération modificative : Accueil de loisirs 2021 (primaire, maternel, pré-adolescent) Fonctionnement et organisation**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre une délibération modifiant les dispositions du 29 septembre 2020 en vue de l'organisation des Accueils de Loisirs pour l'année 2021 concernant les vacances de Février.

Les centres fonctionneront aux dates suivantes :

#### **Février : du lundi 1<sup>er</sup> mars au 5 mars 2021**

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

#### **Pâques : du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021**

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

**Eté : du lundi 12 juillet au vendredi 30 juillet 2021 et du 9 août au 27 août 2021**  
Accueil des enfants des classes primaires, maternelles et pré-adolescents.  
Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

**Toussaint : 1 semaine restant à déterminer (encadrement à définir ultérieurement).**  
Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.  
Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

Restauration : le repas au restaurant scolaire sera facultatif. La surveillance sera assurée par le personnel d'encadrement de 12 h à 14 h.

Les inscriptions sont prises pour la semaine et calculées au prorata temporis, lorsque les semaines ne sont pas complètes.

Dans tous les cas, les inscriptions ont lieu sur le portail famille.

L'effectif maximum accueilli sera de **300 enfants**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 5 – Questions diverses

**Monsieur LECLERCQ demande la parole** au sujet de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du futur restaurant scolaire.

*« Pourquoi n'y a-t-il pas de cuisiniste demandé dans l'équipe qui sera chargée de l'opération ? »*

**Monsieur le Maire** : *« cela viendra après ».*

**Monsieur LECLERCQ** : *« Le délai du 4 janvier 2021 pour la réponse paraît court. N'avez-vous pas peur de vous priver de certaines offres ? »*

**Monsieur le Maire** : *« nous avons déjà 40 retraits de dossiers »*

**Monsieur LECLERCQ** : *« un retrait n'est pas forcément égal à une offre. »*

**Monsieur le Maire** : *« Je sais et heureusement pour le travail d'analyse ! Je fais confiance aux entreprises pour y arriver. Avec 6 mois d'instruction de permis de construire, il est important de tenir ce timing pour que la livraison puisse avoir lieu en septembre 2022 ».*

**Madame DORCHIES** demande des informations concernant le calendrier de collecte des ordures ménagères : *« Sera-t-il édité ? »*

**Monsieur le Maire** : *« Il est déjà édité par la MEL et sera distribué avec encartage dans le prochain flash infos. »*

Fin de réunion : 19h03.

Le Maire,

G.MAYOR

